

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 25 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :**Titulaires :**

Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRENCE, Mme Florence DEMOUY, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL (27)

Absent(s) ayant donné procuration à :

M. Renaud BOURGEOIS donne procuration à Mme Peggy LEWANDOWSKI, Mme Jocelyne BRASSEUR donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, Mme Anne BROCVIELLE donne procuration à Mme Anne-Marie DEFRENCE, M. Yves DELCELIER donne procuration à M. Sylvain GOUPIL, Mme Karine DUTEIL donne procuration à Mme Florence DEMOUY, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR donne procuration à M. Alain MAILLET (6)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

M. Guillain DE FRANCE, M. Stéphane DECULTOT, M. Stéphane DUTILLOY, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC sont absents. (5)

DEL2025-63 Approbation de l'inventaire des Zones d'Activités Economiques**Rapporteur : Monsieur Eric BEGUIN**

Monsieur Le Vice-Président en charge du développement économique, indique que la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 introduit plusieurs mesures liées à la lutte contre l'artificialisation des sols par le biais de l'urbanisme avec un objectif ; la sobriété foncière.

Afin de favoriser la mise en œuvre de cet objectif, cette loi impose aux EPCI d'établir un inventaire précis des parcs d'activités économiques.

L'article 220 de la loi, retranscrit à l'article L.318-8- du Code de l'urbanisme, précise que devront obligatoirement figurer dans cet inventaire :

- un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activités économiques comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire,
- l'identification des occupants du parc d'activités économiques,
- le taux de vacance du parc d'activités économiques, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières du parc d'activités au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du Code Général des Impôts depuis au moins 2 ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

L'inventaire devra être réactualisé au moins tous les 6 ans et être transmis aux autorités compétentes en matière de SCoT, de document d'urbanisme et de programme local de l'habitat.

L'inventaire a été réalisé par le service développement économique, sur la base des données à disposition par la collectivité, des données SIG ainsi que des éléments mis à disposition par la banque des territoires au travers notamment de leur outil "Atlas Z@e" qui a cependant nécessité un nombre d'ajustements importants.

Ainsi cette démarche a permis de recenser :

- 49 unités foncières, dont 1 vacante, soit un taux de vacances de 2 %,
- 38 propriétaires différents (personnes morales et personnes physiques),
- 36 occupants (personnes morales et personnes physiques).

Les propriétaires et occupants des zones d'activités économiques ont pu prendre connaissance de l'inventaire du mardi 05 août 2025 au samedi 06 septembre 2025.

L'inventaire des zones d'activités économiques a été mis à disposition du public sur une page dédiée du site internet de la Communauté de Communes et a également été relayé sur les réseaux sociaux de la collectivité.

À l'issue de cette période de consultation, aucune remarque n'a été formulée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (Notré),

Vu la Loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu l'article L318-8-2 du Code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2016 portant refonte des statuts de la CCLO et tenant compte de la Loi Notre,

Considérant l'inventaire des Zones d'Activités Economiques annexé à la présente délibération,

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Autorisé** l'arrêt de l'inventaire des ZAE de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise,
- **Autorisé** Monsieur Le Président à transmettre cet inventaire aux autorités compétentes en matière de schéma de cohérence territoriale, de document d'urbanisme et de programme local de l'habitat.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	27
Nombres de suffrages exprimés :	33
Pour :	<p>33</p> <p>Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRENCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR</p>
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	18 septembre 2025



Le Président

M. Franck SUPERBI